

Informations générales

- L'entrée se fait par la rue du Chêne Vert, côté école maternelle
- Depuis le mois de juillet 2016, la facturation se fait en mairie. Une boîte aux lettres a été installée devant la mairie pour les paiements par chèque.
- Pour les paiements en espèces et les réclamations, des permanences seront assurées en mairie par Mme Laetitia David-Bigot, comptable (Coordonnées : comptabilite.mairie@gagnac-sur-garonne.fr, 05 62 22 93 50) : le mercredi matin de 8h30 à 10h et le vendredi après-midi de 15h30 à 17h.

Inscriptions

Les inscriptions pour le restaurant scolaire, les mercredis après-midi (ALAE) et les vacances scolaires (ALSH) sont **obligatoires**.

Les inscriptions se font sur le **portail famille** accessible depuis le site internet de la commune : www.gagnac-sur-garonne.fr

Pour le restaurant scolaire et les mercredis après-midi, vous devrez inscrire votre enfant **au plus tard 15 jours à l'avance**.

Pour les vacances scolaires, vous devrez inscrire votre enfant **au plus tard 8 jours avant le premier jour de vacances**.

Au-delà de ces dates, les inscriptions seront bloquées.

En cas de non-respect de ces règles d'inscription, les modalités suivantes seront appliquées :

	Restaurant scolaire	Mercredi après-midi	Vacances scolaires
Enfant non-inscrit	Si l'enfant est présent, le repas est facturé à 6,50€	Accueil de l'enfant refusé	
Enfant inscrit mais absent *	Repas facturé à 6,50€	Facturation selon tarifs en vigueur (voir au dos)	

*Sauf si l'absence de l'enfant inscrit est justifiée sur présentation d'un certificat médical dans un délai maximum de 48h.

En cas de besoin, le bureau situé à l'accueil du centre pourra vous renseigner ou vous aider dans les démarches d'inscription.

Fonctionnement du Centre d'Animation Municipal

Année 2020-2021

Contacts :

Coordinatrice Éducation :

Vanessa Fuchs
education.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

Co-directeurs Enfance/Jeunesse :

Anthony Gex
caj.mairie@gagnac-sur-garonne.fr
Jérôme Lout
dca.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

Directrice Adjointe :

Vanessa D'Ath
centreamimation.mairie@gagnac-sur-garonne.fr

4 rue du chêne vert
31150 GAGNAC SUR GARONNE

Téléphone : 05 61 09 76 43





Période scolaire : ALAE

(Accueil de Loisirs Associé à l'École)

Vacances scolaires : ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)



Accueil : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Horaires : de 7h30 à 8h30 - de 11h30 à 13h30 - de 15h45 à 18h30 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et de 13h30 à 18h30 (mercredi).

Nous accueillons votre enfant :

- le matin en accueil échelonné de **7h30 à 8h15**
- le soir en départ échelonné de **15h45 à 18h30** :
 - * pour la tranche 1, de 15h45 à 17h30
 - * pour la tranche 2, de 17h30 à 18h30
- le mercredi après-midi de **13h à 18h30** :
 - * accueil et départ échelonnés de 13h00 à 14h00
 - * départ échelonné de 16h30 à 18h30 (hors activité associative spécifique)

Les enfants inscrits à la cantine sont sous la responsabilité du Centre d'Animation de 11h30 à 13h30. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, ni être déposés pendant ce temps.

Pour le goûter, pensez à donner une collation à votre enfant.

Tarifs 2020-2021

	Quotien familial	ALAE (matin, midi, soir 1 et soir 2)	REPAS	MERCREDI après-midi
1	< à 200	0,20 €	1,11 €	1 €
2	de 201 à 400	0,28 €	1,74 €	1,40 €
3	de 401 à 700	0,45 €	2,26 €	2,25 €
4	de 701 à 1 200	0,59 €	2,77 €	2,95 €
5	de 1 201 à 2 000	0,74€	3,18 €	3,70 €
6	> à 2001 et enfant extérieur à Gagnac	0,87 €	3,59 €	4,35 €

Accueil pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Vacances scolaires

Le matin : accueil échelonné de **7h30 à 9h**

Le midi : possibilité de déposer ou de récupérer votre enfant **entre 11h45 et 12h** ou **entre 13h et 14h**

Le soir : départ échelonné **entre 16h30 et 18h30**.

Tarifs ALSH

	Quotien familial	Prix pour la demi-journée	Prix pour la journée	Prix du repas
1	< à 200	2,14 €	7,05€	1,11 €
2	de 201 à 400	2,99 €	7,30 €	1,74 €
3	de 401 à 700	3,92 €	7,84€	2,26 €
4	de 701 à 1 200	4,87 €	9,74 €	2,77 €
5	de 1 201 à 2 000	5,88 €	11,76 €	3,18 €
6	> à 2001 et enfant extérieur à Gagnac	6,78 €	13,56 €	3,59 €

Réduction journalière de
la CAF 31 -
Convention Vacances
Loisirs

	QF	0-400	401-600	601-800	>800
ALSH		5 €/jour	6 €/jour	7 €/jour	0
Séjours		18 €/jour	12 €/jour	10 €/jour	0

Sorties et séjours

Pendant les vacances scolaires, des sorties et des séjours (ski, plage,...) seront proposés. Une participation sera facturée en supplément.

Paiements ALAE, Restaurant scolaire et ALSH

Les paiements **s'effectuent tous les mois** soit :

- par carte bancaire via le portail famille
- par chèque, libellé à l'ordre du trésor public
- par prélèvement bancaire
- en espèces
- par chèques vacances
- par chèque CESU

Une notification mensuelle
par email et SMS
informera les familles de
l'émission des factures.

Les règlements intérieurs du centre
d'animation et du restaurant scolaire sont
disponibles à l'accueil de la mairie et au
Centre d'Animation